



**COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST  
(COPACO)**

**QUATORZIÈME RÉUNION**

**Panama (Panama), 6-9 février 2012**

**Proposition de logo de la COPACO**

**INTRODUCTION**

1. Le présent document apporte des éléments de base visant à alimenter les discussions en vue de la sélection d'un logo adéquat pour la COPACO, au cours de la quatorzième réunion de la COPACO.

**CONTEXTE**

2. Les organes régionaux des pêches (ORP) utilisent couramment des logos. Un logo est important car il est l'image d'une organisation. Les personnes reconnaissent une organisation à son logo et leur première impression de celle-ci est en partie fondée sur ce logo. Un logo renforce l'identité d'une organisation et à ce titre, représente un outil très utile.
3. Pour les raisons qui précèdent, le Secrétariat de la COPACO s'est lancé dans la conception d'un logo pour la COPACO. Au cours des derniers mois, Mme Sylviane Borghesi, du siège de la FAO, a élaboré quelques projets de logos pour la Commission qui sont remarquables afin d'appuyer les discussions qui se dérouleront au Panama.
4. Les membres de la COPACO sont invités à communiquer leurs suggestions en vue de modifier les projets de logos préparés par Mme Borghesi, et à proposer d'autres projets de logos à prendre en compte dans les discussions relatives à la sélection d'un logo pour la COPACO.

5. Les membres qui souhaitent soumettre un projet de logo à la considération de la Commission sont invités à envoyer leur(s) proposition(s) en format PDF, TIF ou JPEG au Secrétariat de la COPACO avant le 1<sup>er</sup> février 2012.

## DISCUSSION

6. Les logos proposés, soumis à la considération et à la sélection finale de la quatorzième réunion, sont présentés ci-après dans le tableau 1. Celui-ci sera mis à jour périodiquement afin de tenir compte des propositions de logos supplémentaires transmises au Secrétariat par les membres de la COPACO.

Tableau 1. Propositions de logos soumises à la considération de la quatorzième réunion de la COPACO pour discussion et sélection finale.

A	
B	
C	
D	
E	

F	
G	
H	

Note : Le nom et l'acronyme de la Commission, tels qu'ils figurent dans le logo B présenté ci-dessus, apparaissent dans une seule des langues officielles de la Commission. Ce logo peut être modifié afin de prendre en compte les deux acronymes (WECAFC et COPACO) le cas échéant.

7. Pour la sélection du logo de la Commission, la procédure suivie sera celle relative au vote (conformément à l'article VI du Règlement intérieur de la Commission, « Procédures relatives au vote »). Chaque membre présent à la réunion disposera d'une voix. Par ailleurs, le paragraphe 3 du même article établit : « Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des suffrages exprimés, sauf disposition contraire du présent Règlement ».
8. Afin de faciliter la discussion relative à ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat de la COPACO sollicite à chaque délégation (pays membre) de bien vouloir compléter le formulaire joint au présent document (Annexe A) avant la pause déjeuner (midi) du mardi 7 février et de le remettre au Secrétariat. Veuillez noter que seul un formulaire par délégation sera pris en compte. Nous vous remercions par avance de votre collaboration à cet égard.
9. Le Secrétariat calculera le nombre de points attribués à chaque proposition de logo et présentera les résultats à la Commission.

#### **ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION**

10. Conformément aux considérations précédemment exposées, les membres de la Commission sont invités à voter (au moyen du formulaire de sélection du logo joint en Annexe A) et la Commission est invitée à débattre le résultat du processus de sélection du logo et à adopter l'un des logos, qui sera utilisé dans l'avenir par la Commission.

**FORMULAIRE DE SÉLECTION DU LOGO**

**Veillez indiquer votre logo préféré en attribuant des points aux différents projets de logos.**

Logo du 1<sup>er</sup> choix : 3 points

Logo du 2<sup>ème</sup> choix : 2 points

Logo du 3<sup>ème</sup> choix : 1 point

Merci de ne pas attribuer de points aux autres logos.

Le présent formulaire exprime la préférence : ..... (indiquer le pays)

Nos préférences concernant le choix d'un logo pour la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) sont les suivantes :

<b>Logo</b>	<b>Points</b>
A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
I	
J	

Si vous avez des suggestions en vue de modifier le logo de votre préférence, veuillez les indiquer par écrit ci-dessous :

---

**LE SECRÉTARIAT NE PREND EN COMPTE QU'UN SEUL FORMULAIRE COMPLÉTÉ PAR DÉLÉGATION**